



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du lundi 14 avril 2025

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 26 MAI 2025
ID : 031-213100662-20250507-2025008CCAS-DE

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, faute de quorum le Lundi 07 avril 2025, s'est réuni le lundi 14 avril 2025, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Dates de convocation du Conseil d'administration : le mardi 25 mars 2025 pour la réunion du lundi 07 avril 2025 et le lundi 07 avril 2025 pour la réunion du lundi 14 avril 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Martine JARLAN - Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

Absents excusés :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Élisabeth CORDEIRO — Monsieur Adam BEN BRAHIM.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 7
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Madame Martine JARLAN

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 14 heures 00.

Ordre du jour :

- ✓ Information sur les décisions du Président (article R.123-21 et suivants du Code de l'action sociale et des familles)
- ✓ 2025- 006 FINANCES : Budget principal du CCAS – Budget primitif 2025



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'administration du lundi 14 avril 2025

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 26 MAI 2025
ID : 031-213100662-20250507-2025008CCAS-DE

Information sur les décisions du Président (article R.123-21 et suivants du Code de l'action sociale et des familles)

Conformément aux dispositions de l'article R.123-21 et suivants du Code de l'action sociale et des familles et à la délibération du Conseil d'administration en date du 23 juin 2020, lui accordant la délégation dans les formes prévues à l'article précité, Monsieur le Président rend compte des décisions listées dans la présente délibération.

Aucun acte n'a été pris depuis la dernière séance en date du 10 février 2025

2025- 006 FINANCES : Budget principal du CCAS – Budget primitif 2025

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration le contenu du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du lundi 31 mars 2025, au cours duquel il indiquait l'orientation pour 2025.

Monsieur le Président rappelle également qu'une subvention d'équilibre peut être versée au budget du Centre communal d'action sociale afin de mener à bien les projets et ajoute que cette subvention d'équilibre doit couvrir le déficit de l'année.

En fonctionnement, le Budget vit essentiellement avec en recettes, la subvention d'équilibre de la Commune, la refacturation du Voyage seniors budgétisé en contre partie en dépenses de fonctionnement.



**Extrait du Registre des Procès-Verbaux
du Conseil d'administration
du lundi 14 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
 Reçu en préfecture le 22/05/2025
 Publié le 26 MAI 2025
 ID : 031-213100662-20250507-2025008CCAS-DE



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Budget primitif 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions Nouvelles	
011 - Charges à caractère général	57 130,00 €	88 000,00 €	30 870,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	10 000,00 €	10 000,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	14 000,00 €	14 000,00 €	- €
67 - Charges spécifiques	3 734,59 €	4 000,00 €	265,41 €
002 - Déficit de fonctionnement reporté	26 535,41 €	- €	- 26 535,41 €
Total dépenses réelles	111 400,00 €	116 000,00 €	4 600,00 €
Total dépenses d'ordre	600,00 €	1 000,00 €	400,00 €
Total dépenses de fonctionnement	112 000,00 €	117 000,00 €	5 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2024	Budget primitif 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions Nouvelles	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	2 000,00 €	2 000,00 €	- €
74 - Dotations et participations	90 000,00 €	90 000,00 €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00 €	25 000,00 €	5 000,00 €
Total recettes réelles	112 000,00 €	117 000,00 €	5 000,00 €
Total recettes de fonctionnement	112 000,00 €	117 000,00 €	5 000,00 €



Extrait du Registre des Procès-Verbaux du Conseil d'Administration du lundi 14 avril 2025

Envoyé en préfecture le 22/05/2025
Reçu en préfecture le 22/05/2025
Publié le 26 MAI 2025
ID : 031-213100662-20250507-2025008CCAS-DE



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2024	Budget primitif 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions Nouvelles	
001 - Déficit d'investissement reporté	7 948,53 €	- €	- 7 948,53 €
21 - Immobilisations corporelles	1 151,47 €	1 800,00 €	648,53 €
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00 €	2 000,00 €	- €
Total dépenses réelles hors opérations	11 100,00 €	3 800,00 €	- 7 300,00 €
Total dépenses d'investissement	11 100,00 €	3 800,00 €	- 7 300,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2024	Budget primitif 2025	EVOLUTION
	Budget	Propositions Nouvelles	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 500,00 €	2 800,00 €	- 700,00 €
13 - Subventions d'investissement reçues	5 000,00 €	- €	- 5 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	2 000,00 €	- €	- 2 000,00 €
Total recettes réelles hors opérations	10 500,00 €	2 800,00 €	- 7 700,00 €
Total recettes d'ordre	600,00 €	1 000,00 €	400,00 €
Total recettes d'investissement	11 100,00 €	3 800,00 €	- 7 300,00 €

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- **PREND ACTE** du document annexé à la présente délibération ;
- **APPROUVE** le budget principal 2025 du CCAS présenté ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Monsieur le Président clôture la séance à 14 heures 15.



Le Président,

Cédric MAUREL